

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-218/SG/FP infligeant la sanction de retard à l'avancement d'échelon à un ouvrier du cadre territorial des travaux publics.

n° 72-218/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
12 février 1972

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

La sanction de retard à l'avancement d'échelon est infligée à M. Houssein Douale Farid, ouvrier de 2^e classe, 1^{er} échelon, du cadre territorial des agents techniques et ouvriers des travaux publics et du port en service au Centre du réseau général radio-électrique. M. Houssein Douale Farid, ouvrier de 2^e classe, 1^{er} échelon, depuis le 1^{er} janvier 1970, sera promu au 2^e échelon du grade d'ouvrier de 2^e classe à partir du 1^{er} janvier 1973.